

Séance du 18 février 2015

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Lionel HERBET, Claudine LEQUIEN, Catherine BATICLE, Jeannine BENOIT, Laurence BÉCUE, Guillaume FLAHAUT, Colette ROUSSEAU, Gérald BRÉZIN.

Absent avec pouvoir : Claire ROUSSEL à Lionel HERBET, Magali LÉGER à Antony DELVILLE.

Absent : Jérôme COURMONT (excusé).

Secrétaire de séance : Gérald BRÉZIN.

Monsieur le Maire tient à revenir sur le compte rendu d'une séance du conseil municipal du 24 mai 2014 au cours de laquelle avait été évoqué le remboursement par Madame DOVERGNE des frais d'expertise engagés par la commune. Monsieur le maire précise que Madame DOVERGNE était bien assurée pour son jardin mais que sa compagnie d'assurance n'a pas voulu prendre en charge les frais engagés.

Location d'un garage rue du marais

Le garage de Monsieur COURMONT sera libre au 31 mars 2015.

Monsieur le Maire a reçu trois candidatures en mairie :

- Monsieur ERMENAULT Alain
- Monsieur MERLEVEDE Jason
- Monsieur BERNARD Yves

Antony DELVILLE propose de procéder à un tirage au sort.

Après tirage au sort, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer le garage à Monsieur BERNARD Yves à compter du 1er avril 2015 moyennant un loyer mensuel de 30 euros.

Encaissement chèques

- 150 € concernant un don à la commune.
- 264,77 € concernant un trop payé sur des frais de notaire.
- 199,25 € des assurances mutuelles de Picardie (remboursement d'une vitre brisée de la salle des fêtes.)
- 2962,26 € des assurances mutuelles de Picardie (sinistre sur un candélabre cavée de la Vigne).

Cession de terrain rue du rosignol

Une division de parcelles réalisée par les consorts DELAPLACE demandant la cession par la commune de Picquigny d'une bande de terrain sise rue du Rossignol pour une surface de 29 m² cadastrée AE 387 et moyennant un prix de 270 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de céder la parcelle de terrain pour le prix de 270 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Travaux de rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux d'isolation par l'extérieur et indique que l'état a alloué une rallonge de subvention pour la DETR.

Il présente à cet effet un devis de la Société P2M pour un montant de 53 249,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet et décide de solliciter l'aide de l'état au titre de la DETR ainsi qu'une subvention du Conseil général dans le cadre du CIDT suivant le plan de financement suivant :

- Montant HT des travaux :	53 249,20 €
- Subvention état DETR 20 %	649,84 €
- Subvention conseil général 25 %	13 312,30 €
- Somme à la charge de la commune	29 287,06 €
- Plus TVA	10 649,84 €

Location logements au groupe scolaire

Il convient de renouveler deux conventions de location de logement au groupe scolaire :

- Pour Manon SOYEZ au 1er mars 2015
- Pour Janine ERMENAULT au 1er avril 2015

Le conseil après en avoir délibéré décide de renouveler les locations de logement telles que définies ci-après :

- Pour Manon SOYEZ : location à compter du 1er mars 2015 avec une augmentation du loyer de 10 €, ce qui porte ce dernier à 340 € ;

- Pour Janine ERMENAULT : location à compter du 1er avril 2015 avec un loyer de 320 €, sans augmentation de loyer considérant que Madame ERMENAULT et Monsieur HARLÉ font en quelque sorte les concierges de la salle rue des Chanoines (arrosent les fleurs, sortent les poubelles et effectuent de la surveillance).

Travaux sur les berges de la vieille Somme

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer des travaux sur les berges de la vieille somme rue de l'abreuvoir entre l'habitation de Monsieur et madame BRICMONT et le propriété de Monsieur et Madame CAPON et présente à cet effet deux propositions :

- ETS REVET : 20 050 € HT ;
- ETS FUDALI : 27 080 € HT

Le conseil décide de faire exécuter les travaux et de les confier à l'entreprise REVET pour un montant de 20 050 € HT;

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2015 en section d'investissement.

Trottoirs rue de la Chaussée-Tirancourt

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de travaux sur les trottoirs de la rue de la Chaussée Tirancourt en continuité des travaux déjà effectués et présente à cet effet un devis du SIVU de voirie de Picquigny pour un montant de 18 093,55 € HT.

Le conseil après en avoir délibéré adopte le projet qui sera financé par les cotisations extraordinaires au SIVU de voirie.

Tarifs centre de loisirs de Printemps

Jean-Paul PIERRE propose au conseil les tarifs pour le centre de loisirs de Pâques qui fonctionnera du 27 avril au 7 mai 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer les tarifs suivants :

Enfants de Picquigny et ressortissant de la CCOA :

- QF inférieur à 5400 € : 7 €/ jour ; 21 € par semaine
- QF entre 5400 et 8400 € : 8 € / jour ; 24 € par semaine
- QF supérieur à 8400 € : 9 € / jour ; 30 € par semaine

Enfants Hors CCOA :

- QF inférieur à 5400 € : 10 €/ jour ; 35 € par semaine
- QF entre 5400 à 8400 € : 12 € / jour ; 42 € par semaine
- QF supérieur à 8400 € : 14 € / jour ; 49 € par semaine
- Cantine : 3,20 € / repas
- Déduction carte loisirs : 2,80 € par jour

Communications diverses

- Félicitations aux employés communaux pour les cailloux au cimetière.
- Les scènes de la salle des fêtes et de la salle polyvalente ont été repeintes en noir.
- Une étude a été lancée pour aménager une aire de stationnement pour le bus au groupe scolaire (Une subvention de 60 % est possible au titre des amendes de police.)
- Monsieur PIERRE donne quelques nouvelles de Corinne GUIDÉ qui poursuit sa thérapie ; il en profite également pour féliciter Laëtitia DENAUX pour son implication et la qualité de son travail à la bibliothèque et à la poste.
- Des capsules de champagne avec des photos de Picquigny vont être frappées pour la fête des géraniums.
- Une nouvelle enveloppe avec vue de Picquigny va être réalisée
- Monsieur le maire s'insurge contre la SACEM qui réclame une somme de 60 € pour la soirée effectuée au profit du Téléthon (effectuée uniquement par des bénévoles)
- Le club de la détente organise un thé dansant le 24 février.